

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Regulation (EC) No. 1907/2006 as amended by Regulation (EU) No. 2020/878, and Regulation (EC) No. 1272/2008

Date d'émission 20-déc.-2024

Date de révision 20-déc.-2024

Numéro de révision 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 445390-5361714
ID du Produit 445390
Nom du produit Ammonitrate 27 - Carbon Light®
Numéros d'articles valables voir
rubrique 16

Identifiant de formule unique (UFI) P550-J062-J00H-HNCE

Nom technique Ammonitrate 27 - Carbon Light®

Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Engrais Industrielle Professionnelle

Utilisations déconseillées Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant EuroChem Antwerpen NV, Haven 725, B-2040 Antwerpen BELGIQUE	Fournisseur EuroChem Agro France 68, rue de Villiers F-92300 LEVALLOIS-PERRET Tél 33 (0)1 40 87 48 00 www.eurochemfrance.fr
--	---

Déclaration de responsabilité Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail ra.sds@eurochemgroup.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC
+33 9 75 18 14 07

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
France	ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Hazardous to the aquatic environment - chronic	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage**Mention d'avertissement**

Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Toxicité pour le milieu aquatique Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.
inconnue

2.3. Autres dangers

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact cutané.

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement	CE n° (numéro	Classification selon le	Limite	Facte	Facte
--------------	------------	-------------------------	---------------	-------------------------	--------	-------	-------

		REACH	d'index UE)	règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	de conce ntrati on spécif ique (LCS)	ur M	ur M (long terme)
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	70-<80	01-2119490981-27-0013	229-347-8	Eye Irrit. 2 (H319) Oxid. Solid 3 (H272)	-	-	-
Cabonate de calcium 471-34-1	10-<25	01-2119486795-18-xxxx	207-439-9	Non classé	-	-	-
Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7	0-<0.1	01-2119473799-15-xxxx	292-550-5	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Dam. 1 (H318) STOT RE 2 (H373) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	10	10

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	2217	5000	88.8	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Cabonate de calcium 471-34-1	6450	2000	3	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7	Aucune donnée disponible	2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Éviter de respirer (les poussières, les vapeurs, les brouillards, les gaz). Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Rincer la bouche. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact oculaire et tout contact cutané prolongé ou répété. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. Sensation de brûlure.
Effets de l'exposition	Aucun(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
-----------------	------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau ou brouillard d'eau.
Incendie majeur	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone. Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'ignition éloignée et s'enflammer, provoquer un retour de flamme ou exploser. EMPÊCHER L'EAU DE PÉNÉTRER LES RÉCIPIENTS. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Autres informations	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
Pour les secouristes	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
Méthodes de nettoyage	Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
Prévention des dangers secondaires	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger	Toujours porter un respirateur autonome ou un masque respirateur intégral à adduction d'air lors de l'utilisation de ce produit chimique. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Remarques générales en matière d'hygiène	Éviter de respirer (les poussières, les vapeurs, les brouillards, les gaz). Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation	Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé. Les sacs partiellement utilisés ou endommagés doivent être bien fermés. Protéger de l'humidité.
-----------------------------------	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Engrais Tenir hors de portée des enfants Tenir les personnes et les animaux à l'écart des zones traitées Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux Protéger de tout contact direct avec l'eau ou une humidité excessive

Mesures de gestion des risques (RMM)	Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.
---	---

Autres informations

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Carbonate de calcium 471-34-1	-	-	-	-	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	TWA: 10.0 mg/m ³	-	-	-

Nom chimique	France	Germany TRGS	Germany DFG	Grèce	Hongrie
Cabonate de calcium 471-34-1	TWA: 10 mg/m ³	-	-	-	-
Nom chimique	Irlande	Italy MDLPS	Italy AIDII	Lettonie	Lituanie
Cabonate de calcium 471-34-1	-	-	-	TWA: 6 mg/m ³	-
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Cabonate de calcium 471-34-1	-	-	-	-	TWA: 10 mg/m ³
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni		
Cabonate de calcium 471-34-1	-	TWA: 3 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	-		

**Valeurs limites biologiques
d'exposition professionnelle**

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	5.12 mg/kg bw/day [4] [6]	36 mg/m ³ [4] [6]
Cabonate de calcium 471-34-1	-	-	6.36 mg/m ³ [5] [6]
Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7	-	-	0.38 mg/m ³ [4] [6] 1 mg/m ³ [5] [6] 1 mg/m ³ [5] [7]
N-(C16-C18)alkyl(C16-C18)alkane-1-amine 308062-60-4	-	0.13 mg/kg bw/day [4] [6]	0.88 mg/m ³ [4] [6]
Tétradécan-1-ol 112-72-1	-	89 mg/kg bw/day [4] [6]	313 mg/m ³ [4] [6] 178 mg/m ³ [5] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.
[7]	À court terme.

Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	2.56 mg/kg bw/day [4] [6]	-	8.9 mg/m ³ [4] [6]
Cabonate de calcium 471-34-1	6.1 mg/kg bw/day [4] [6] 6.1 mg/kg bw/day [4] [7]	-	1.06 mg/m ³ [5] [6]
Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7	40 µg/kg bw/day [4] [6]	-	0.035 mg/m ³ [4] [6]
N-(C16-C18)alkyl(C16-C18)alkane-1-amine 308062-60-4	0.06 mg/kg bw/day [4] [6]	-	0.22 mg/m ³ [4] [6]
Tétradécan-1-ol 112-72-1	44.4 mg/kg bw/day [4] [6]	-	77 mg/m ³ [4] [6]

Notes

[4]	Effets systémiques sur la santé.
[5]	Effets localisés sur la santé.
[6]	À long terme.

[7] À court terme.

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Freshwater (intermittent release)	Eau de mer	Marine water (intermittent release)	Air
Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7	0.26 µg/L	1.6 µg/L	0.026 µg/L	-	-
N-(C16-C18)alkyl(C16-C18)alkane-1-amine 308062-60-4	0.879 µg/L	0.177 µg/L	0.0879 µg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Sewage treatment	Terrestre	Chaîne alimentaire
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	-	18 mg/L	-	-
Carbonate de calcium 471-34-1	-	-	100 mg/L	-	-
Amines, C16-18-alkyl 90640-32-7	3.76 mg/kg sediment dw	0.376 mg/kg sediment dw	550 µg/L	10 mg/kg soil dw	-
N-(C16-C18)alkyl(C16-C18)alkane-1-amine 308062-60-4	2.46 mg/kg sediment dw	0.246 mg/kg sediment dw	10 mg/L	1.22 mg/kg soil dw	1.11 mg/kg food

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166. Lunettes de sécurité étanches. En cas d'éclaboussures probables, porter des lunettes de sécurité dotées d'écrans latéraux.

Protection des mains

Gants en caoutchouc. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues. Chaussures ou bottes de protection. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Type de filtre recommandé :

Porter un respirateur à masque semi-intégral avec un filtre de type P2L ou supérieur. Filtre à particules conforme à EN 143.

Dangers thermiques

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Autres équipements de protection

Aucune information disponible.

Remarques générales en matière d'hygiène

Éviter de respirer (les poussières, les vapeurs, les brouillards, les gaz). Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter toute formation de poussières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide	
Aspect	Granulés	
Couleur	blanche	
Odeur	Aucun(e) Léger/légère	
Seuil olfactif	Aucune information disponible	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Sans objet
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Sans objet
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Sans objet
Température de décomposition		Pour éviter toute décomposition thermique, ne pas surchauffer, environ 100 g/l @ 20 °C
pH	7 - 7.5	100 g/l @ 20 °C
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Sans objet.
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Sans objet.
Hydrosolubilité		Soluble dans l'eau @ 20 °C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Sans objet
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Masse volumique apparente	1000 kg/m ³	Aucun(e) connu(e)
Densité de liquide	Aucune donnée disponible	Sans objet
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Sans objet
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	3.3 mm	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	
Aspect	Granulés	90 % du produit présente une granulométrie comprise entre 2,0 et 5,0 mm

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Propriétés explosives	N'est pas un explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible Sans objet

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. Ne pas exposer aux chocs soudains ni aux sources de chaleur.
------------	---

Remarques	Aucun(e).
-----------	-----------

10.2. Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales.
------------------	--------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts	Aucun(e).
--------------------------------	-----------

Conséquences aux impacts mécaniques

Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun(e).
---	-----------

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
---	--

Polymérisation dangereuse	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.
----------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Voir la section 7 pour plus d'informations.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Comburants forts, acides forts et bases fortes, Matières organiques, Matière combustible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx). Hydrogène. Chlore. Chlorure d'hydrogène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
-------------------	---

Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. (d'après les composants). Peut entraîner rougeurs, démangeaisons et douleur.
-------------------------	---

Contact avec la peau	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Peut être nocif par contact cutané.
-----------------------------	--

Ingestion	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Peut être nocif en cas d'ingestion.
------------------	---

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
------------------	--

Toxicité aiguë

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	3,384.50 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	3,787.00 mg/kg
ETAmél (inhalation-gaz)	99,999.00 ppm
ETAmél (inhalation-vapeurs)	99,999.00 mg/l
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	115.20 mg/l

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate d'ammonium	= 2217 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat)	> 88.8 mg/L (Rat) 4 h
Carbonate de calcium	= 6450 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	> 3 mg/L (Rat) 4 h
Amines, C16-18-alkyl	-	> 2000 mg/kg (Rat)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée	Peut entraîner une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Aucune information disponible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible.
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

11.2. Informations sur d'autres dangers**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

Propriétés perturbatrices endocriniennes	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Nitrate d'ammonium	-	LC50: 447 mg/L (48h, Cyprinus carpio)	-	-

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Nitrate d'ammonium	-3.1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Nitrate d'ammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB
Carbonate de calcium	La substance n'est pas PBT/vPvB
Amines, C16-18-alkyl	La substance n'est pas PBT/vPvB

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits Application contrôlée sur les sols agricoles. Engrais.

inutilisés

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Autres informations Catalogue européen des déchets. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Application contrôlée sur les sols agricoles.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)
IMSBC Code C
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Dispositions spéciales Aucun(e)

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé

14.3

14.4

14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

N° ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement)

4702-III
Mélange d'engrais simples solides à base de nitrate d'ammonium avec de la dolomie, du calcaire et/ou du carbonate de calcium, dont la pureté est d'au moins 90 % et dans lesquels la teneur en azote due au nitrate d'ammonium est comprise entre 24,5 % et 28 % en poids. La quantité totale d'engrais répondant à au moins un des trois critères I, II ou III ci-dessus susceptible d'être présente dans l'installation étant :
a) Supérieure ou égale à 1 250 t: Régime A, Rayon 2
b) Supérieure ou égale à 500 t, mais inférieure à 1 250 t: Régime DC
c) Inférieure à 500 t comportant une quantité en vrac d'engrais, dont la teneur en azote due au nitrate d'ammonium est supérieure à 28 % en poids, supérieure ou égale à 250 t: Régime DC
*Pour les produits classés dans la rubrique 4702-III :
Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t*

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Nitrate d'ammonium - 6484-52-2	58.	-
Cabonate de calcium - 471-34-1	75.	-

Polluants organiques persistants

Sans objet

Fertilisant UE

Règlement (UE) 2019/1009 du Parlement européen et du Conseil du 5 juin 2019 établissant les règles relatives à la mise à disposition sur le marché des fertilisants UE

Dispositions relatives aux précurseurs d'explosifs

L'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Contact en France : PIXAF (plateau d'investigation sur les explosifs et armes à feu) Tél. : 01 78 47 34 96 ; pixaf@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Sans objet

Ozone-depleting substances (ODS) Regulation (EU) 2024/590

Sans objet

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Nom chimique	UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)
Cabonate de calcium - 471-34-1	Agent phytosanitaire

Inventaires internationaux

TSCA	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
DSL/NDL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
EINECS/ELINCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
ENCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
IECSC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
KECL	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
PICCS	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
AIIC	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

TSCA	- Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
DSL/NDL	- Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
EINECS/ELINCS	- Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
ENCS	- Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
IECSC	- Inventaire chinois des substances chimiques existantes
KECL	- Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
PICCS	- Inventaire philippin des substances et produits chimiques
AIIC	- Inventaire australien des produits chimiques industriels

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Pour des conseils sur l'utilisation sûre de ce produit, se reporter aux sections 7 et 8 de la présente fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Full text of any hazard and/or precautionary statements referred to under Sections 2-15**

H272	- Peut aggraver un incendie ; comburant
H304	- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	- Provoque une irritation cutanée
H318	- Provoque de graves lésions des yeux
H319	- Provoque une sévère irritation des yeux
H373	- Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	- Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	- Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC: Substances of Very High Concern for Authorization:
PBT: Substances persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB: Substances très persistants et très bioaccumulables (vPvB)

Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

20-déc.-2024

Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité

Cette Fiche de données de sécurité est valable pour les numéros d'articles suivants :

Article

1010334059201 --- BULK --- Ammonitrate 27 - Carbon Light®

**Informations supplémentaires
disponibles auprès de :
Commentaires**

Annexe

Il n'y a pas de scénarios d'exposition en annexe pour les substances dangereuses corrosives ou irritantes contenues dans ce mélange ; des informations pertinentes sur l'utilisation sûre de ce produit sont disponibles à la section 8.